



## REGLEMENT RANDO « DRAILLES DE SEILLANS » 2023

*Les associations Seillans Vélos Nature (SVN) et Lei Caminaire organisent cette manifestation en s'associant à Octobre Rose*

Les fonds récoltés permettront de financer un programme d'activité physique proposé aux femmes ayant subi un cancer du sein. Il s'agit de mettre en place une prévention secondaire et tertiaire visant à réduire les effets de la pathologie et de prévenir les récurrences. Le programme proposera 2 séances d'activité physique par semaine pendant 3 mois.

L'organisation du GAPS (Groupement des Acteurs Professionnels de Santé) du Pays de Fayence prendra en charge ce programme.

1) **Cette manifestation ne revêt aucun caractère compétitif.** Elle est ouverte à tout randonneur pédestre, vététiste adhérent ou non, ayant un minimum de condition physique (homme, femme, enfant mineur avec décharge parentale). **Les départs et arrivées se situent sur le site de la Chapelle des Selves à Seillans.**

2) **Les inscriptions se font obligatoirement via le site sportips.fr à partir du 28 août 2023 jusqu'au 29 septembre 2023 à 20h clôture des inscriptions.**

**Tarifs parcours pédestres et VTT/VTTAE : 15 €/personne – 30 €/famille – gratuit moins de 10 ans. # +frais de plateforme 1€20/inscription.**

Avant de vous inscrire, merci de bien choisir votre randonnée, en fonction du descriptif ci-dessous :

### **4 parcours VTT/VTTAE :**

**Parcours noir\*** : 27,7 kms D+730 temps estimé 3h Départ : 9h \*VTT musculaire niveau confirmé/VAE bon niveau

**Parcours rouge\*** : 16,5 kms D+320 temps estimé 2h Départ : 9h30 \*VTT musculaire niveau moyen/VAE tous niveaux

**Parcours bleu\*** : 10,5 kms D+180 temps estimé 1h Départ : 10h30 \*tous niveaux

**Parcours rose \*** : 6,8 kms D+90 temps estimé 45m Départ : 11h \*enfants et débutants

### **2 parcours Pédestres :**

**Parcours orange :** 10 kms D+160m temps estimé 3h Départ : 9h

**Parcours vert :** 6 kms D+120m temps estimé 2h Départ : 10h

Les dossards seront remis à l'accueil le jour de la Rando.

3) Chaque randonneur VTT/VTTAE doit posséder un matériel en parfait état de fonctionnement, ainsi qu'un nécessaire de réparation.

Le port du casque est obligatoire. Tous les participants s'engagent à respecter le balisage, l'environnement (aucun déchet, respect des clôtures, ...) et les consignes des organisateurs. De plus, les cyclistes s'engagent à respecter le code de la route. Les enfants de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Pour les marcheurs : obligation du port de chaussures de randonnée hautes ou basses (optionnel : bâton de marche).

Le port de vêtements adaptés à l'activité choisie est fortement recommandé ainsi qu'une protection solaire.

4) Chaque randonneur doit apprécier ses capacités physiques et s'engager sur un parcours qui lui correspond, quelle que soit la discipline choisie, sans préjuger de ses forces.

- 5) Pas de ravitaillement\* prévu sur les parcours VTT/VTAE et pédestre, les participants doivent se munir d'eau et de barres énergétiques selon leur besoin.  
\*sauf parcours noir 1 ravitaillement à mi-parcours.
- 6) Le téléphone portable est vivement conseillé.
- 7) Tout abandon doit être signalé à l'organisation.
- 8) Buvette et restauration rapide seront organisées sur place à l'attention de tous sur le site de la Chapelle des Selves (départs/arrivées).
- 9) Chaque participant vététiste déclare être apte à la pratique du sport VTT et avoir souscrit une assurance garantie responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité et dégage la responsabilité de l'organisateur SVN en cas d'accident pendant ou après la randonnée.  
La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'accident sur et en dehors des parcours ou en cas d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.  
L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.  
Tout participant de la Rando « Drailles de Seillans » VTT/VTAE du 1<sup>er</sup> octobre 2023 reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses et s'y conformer.
- 10) Chaque participant pédestre déclare être apte à la pratique du sport de Marche.  
Les participants marcheurs inscrits sont assurés via l'association Lei Caminaire et la FFRP pour l'ensemble des parcours pédestres proposés.

Ce règlement sera mis en ligne sur le site [www.seillansvelosnature.com](http://www.seillansvelosnature.com) et sur le site de réservation [www.sporttips.fr](http://www.sporttips.fr) et affiché le jour de la randonnée le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

---

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur/Madame .....\* responsable légal(e), autorise mon fils/ma fille .....\* à participer à la Rando « Drailles de Seillans » le 1<sup>er</sup> octobre 2023 en parcours pédestre de couleur .....\*/VTT-VTAE de couleur .....\*

\*A compléter

#### Date et signature

Coupon à renvoyer par mail à [seillansvelosnature@gmail.com](mailto:seillansvelosnature@gmail.com) ou à remettre le jour de la randonnée. **En l'absence d'autorisation, l'accès sera refusé à l'enfant mineur.**

